

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Le Subdray
Séance du 16 Juin 2026

Date de la convocation
10/06/2026
Date d'affichage
de la convocation
10/06/2026

Nombres de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Réf : 2026-DEL-044

A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

N° ACTES : 7.1.8

L'an 2026 et le 16 Juin, le Conseil Municipal de la commune de Le Subdray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHARRETTE, Maire

Présents : M. Philippe CHARRETTE, M. Bruno FOUCHET, Mme Brigitte JACQUET, M. Philippe ANDANSON, Mme Mireille NABOUDET, Mme Sylvie ARBENTZ THEBAUX, Mme Marlène SIRET, Mme Laurence DUFOUR, M. Jean-Philippe GUILLON, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Eric LAFABREGUE, M. Joël MARTINAT, M. Arnaud GUERIN

Absents excusés :

Mme Bertille BEZARD-CHERRIER pouvoir à M. Philippe CHARRETTE
Mme Isabelle MORGAND pouvoir à Mme Marlène SIRET

Secrétaire de séance : M. Philippe ANDANSON

Objet de la délibération : Tarifs de l'Accueil périscolaire - Année scolaire 2026/2027

Madame Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Education-Jeunesse, informe les membres du Conseil Municipal qu'avant chaque rentrée scolaire, la collectivité est amenée à réviser les tarifs de la garderie.

Les tarifs, pour l'année 2025/2026, étaient fixés ainsi qu'il suit :

	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait accueil périscolaire matin	3.10 €	3.20 €
Forfait accueil périscolaire soir	3.40 €	3.50 €
Accueil sans goûter avant ou après les activités pédagogiques complémentaires (APC)	3.10 €	3.10 €
Majoration en cas de retard au-delà de 18h30	10.00 €	10.00 €

La commission Education-Jeunesse propose au conseil municipal :

- de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2026/2027 eu égard aux conditions d'accueil particulières liées aux travaux de l'Espace enfants durant l'année scolaire écoulée,
- de fixer à 15,00€ la majoration de retard appliquée dès le dépassement de l'horaire de fermeture de l'Espace Enfants qui est à 18h30.

Ainsi, la commission Education-Jeunesse, réunie le 08 Juin 2026, propose pour l'année 2026/2027 les tarifs suivants :

	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait accueil périscolaire matin	3.10 €	3.20 €
Forfait accueil périscolaire soir	3.40 €	3.50 €
Accueil sans goûter avant ou après les activités pédagogiques complémentaires (APC)	3.10 €	3.10 €
Majoration en cas de retard au-delà de 18h30	15.00 €	15.00 €

Après délibération et à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Education-Jeunesse, valide les tarifs proposés comme ci-dessus avec effet au 1^{er} Septembre 2026.

Transmission au contrôle de
légalité le 07 JUIL. 2026

Diffusion sur le site internet de
la commune www.le-subdray.fr
le

Pour extrait conforme, Le Subdray, le 18 Juin 2026

Le secrétaire de séance,


Philippe ANDANSON



Le Maire,


Philippe CHARRETTE